



LES ETOILES RADIOS DE L'ACPM (Diffusion des radios digitales)

Ce Règlement est applicable à partir des données de diffusion des radios digitales de juin 2018 à mai 2019.

Les Etoiles Radios de l'ACPM sont destinées à récompenser les radios digitales ayant réalisé les plus fortes progressions de diffusion sur Internet, au cours de l'année écoulée ou sur les quatre années précédentes.

I - REGLEMENT

- Participation

Participent d'office aux Etoiles Radios de l'ACPM, sans avoir à faire acte de candidature ni à verser de droit à ce titre, toute radio inscrite au Bureau de Contrôle de la Diffusion des Radios Digitales de l'ACPM.

- Diffusion prise en considération

Pour établir le palmarès des Etoiles, sont appliquées les dispositions suivantes :

- Nature de la diffusion :

- ❖ L'étoile « classique » est attribuée à la plus forte moyenne d'évolution sur douze mois de la Somme des Ecoutes actives France.
 - Période de diffusion retenue : il s'agit d'une période de douze mois (de juin à mai)
- ❖ L'étoile « constance dans le succès » est attribuée à la plus forte progression de la Somme des Ecoutes actives France.
 - Période de diffusion retenue : il s'agit d'une période de quatre ans (de juin à mai)

Les marques, groupes, groupements et réseaux ne sont pas pris en compte.



- Etablissement du classement

- ◆ Les progressions de chaque radio digitale sont établies à partir de leur diffusion mensuelle).
- ◆ Une Etoile de l'ACPM ne peut être attribuée qu'après le contrôle de la radio digitale concernée.

- Publicité du classement

Les radios digitales s'étant vu décerner une Etoile de l'ACPM pourront se prévaloir de cette qualité dans leurs communications commerciales.

Les noms des radios digitales, déclarées « Etoiles de l'ACPM » - après validation des instances de l'ACPM - sont révélés officiellement au cours de la cérémonie annuelle de Innov'Audio.

Chaque radio gagnante reçoit, à cette occasion, un trophée symbolisant cette qualité.

II - LES ETOILES DE L'ACPM

A - ETOILE DE LA DIFFUSION « CLASSIQUE »

L'Etoile « Classique » est jugée sur une période couvrant le dernier millésime ACPM.

Les radios digitales « étoilables » doivent avoir été contrôlées sur cette période pleine et avoir, au sein de l'ACPM douze mois certifiés.

a) Radios Digitales :

* En valeur absolue pour l'ensemble

- 1 Etoile



B – L'ETOILE DE LA DIFFUSION « CONSTANCE DANS LE SUCCES »

Pour les radios digitales, l'Etoile de la Constance dans le Succès est jugée sur une période couvrant les quatre derniers millésimes ACPM.

Les radios digitales « étoilables » ont une ancienneté d'au moins quatre ans au sein de l'ACPM (soit au minimum 48 mois certifiés).

Durant la période analysée, une seule année en baisse est admise.

a) Radios Digitales : (en valeur absolue)

- 1 Etoile